

Naufrage du Costa Concordia : le « capitaine couard » fixé sur son sort

jeudi 20 avril 2017, par [Thémis](#)

La Cour de cassation se prononce ce jeudi sur la condamnation en appel à 16 ans de prison de Francesco Schettino, l'ex-commandant du paquebot qui a fait naufrage en janvier 2012.

Plus de cinq ans après le naufrage du Costa Concordia, l'ex-capitaine du paquebot va-t-il finalement aller en prison ? La Cour de cassation se prononce ce jeudi sur la condamnation en appel à 16 ans de prison de Francesco Schettino, jugé responsable de la tragédie. Le Costa Concordia, qui naviguait trop près des côtes de l'île toscane de Giglio, avait heurté un rocher dans la nuit du 14 janvier 2012, s'échouant sur des rochers à quelques dizaines de mètres de l'île, avec 4.229 personnes à bord. Trente-deux passagers avaient péri, dont deux n'ont jamais été retrouvés.

Le commandant Schettino avait été condamné une première fois en février 2015 pour homicides, abandon de navire et naufrage par les juges du tribunal de Grosseto. Sa décision de quitter le navire bien avant les derniers passagers avait choqué. Devant le tribunal de première instance, celui que la presse italienne surnomme « *capitaine couard* » avait expliqué avoir été poussé dans la chaloupe « *par la force de gravité* ».

« Confiant et déterminé »

La défense a tenté au cours du procès en appel à Florence, l'an dernier, de démontrer que Francesco Schettino n'était pas seul cette nuit-là sur la passerelle et que les responsabilités étaient partagées. Il a tout de même été condamné une nouvelle fois à 16 ans de prison en mai 2016.

Ses avocats demandent désormais à la Cour de cassation d'annuler le procès en appel pour vices de procédure. Le procureur de Florence demande lui aussi l'annulation de la sentence. Ses motivations sont toutefois tout autre : il souhaite que l'ancien commandant du paquebot soit rejugé et condamné à une peine plus lourde de 27 ans, selon La Rai.

Francesco Schettino ne suivra pas ses avocats à Rome jeudi. Il attendra le verdict à son domicile de Meta, au sud de Naples, « *confiant et déterminé* », indique Il Mattino. Selon l'entourage de l'ancien capitaine, ajoute le site du journal italien, une autre bataille judiciaire pourrait être lancée si la Cour de cassation confirme la décision d'appel : la possibilité d'un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Source : lefigaro.fr

Auteurs : Anne-Laure Frémont, avec AFP

Date : 20 avril 2017

P.-S.

Source : lefigaro.fr

Auteurs : Anne-Laure Frémont, avec AFP

Date : 20 avril 2017
